

Ville de Rochefort
Délibération du Conseil municipal
Séance du 24 janvier 2024 à 18:00

Le Conseil municipal a été convoqué le : jeudi 18 janvier 2024
L'affichage de la convocation a été effectué le : jeudi 18 janvier 2024

Le mercredi 24 janvier 2024, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Monsieur Hervé Blanché.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : - 35 -

Présents :

M. BLANCHÉ - Mme CAMPODARVE-PUENTE - Mme GIREAUD - M. GIORGIS - Mme COUSTY - Mme ANDRIEU - M. JAULIN - Mme MORIN - M. BURNET - Mme ALLUAUME - M. LESAUVAGE - M. LE BRAS - Mme GENDREAU - Mme PADROSA - M. DUTREIX - Mme CHARLEY - Mme SOMBRUN - Mme HYACINTHE - M. VANEY - M. VISSAULT - M. DUFOUR - M. ESCURIOL - Mme GRENIER - M. MARIAUD

Représentés :

M. PONS par Mme CAMPODARVE-PUENTE - Mme PARTHENAY par M. JAULIN - M. ECALE par M. BLANCHÉ - M. BUISSON par M. VANEY - Mme PERDRAUT par Mme CHARLEY - Mme BRARD par M. LE BRAS - M. LETROU par M. ESCURIOL - Mme CHAIGNEAU par M. MARIAUD - Mme FLAMAND par Mme GRENIER

Absent(s) :

Mme BOUJU - M. BELHAJ

Secrétaire de séance : M. JAULIN

RAPPORTEUR : M. LESAUVAGE

OBJET : CORRECTION ERREUR MATERIELLE SUR LE NUMERO D'UNE PARCELLE DE LA DELIBERATION N°DEL2023_137 - OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL2023_137 du Conseil municipal du 6 décembre 2023 relative à l'approbation de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) – Déclaration d'utilité publique de travaux,

Considérant l'erreur matérielle sur la dénomination d'une des parcelles concernées par cette opération,

Considérant que la référence cadastrale de l'adresse du 3, rue Emile Combes est AB 154 et AB 757, au lieu de AB 157 et AB 757 dans la délibération n°DEL2023_137 concernant l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) – Déclaration d'Utilité Publique de travaux,

Considérant que le reste de la délibération n°DEL2023_137 demeure inchangé,


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la correction de la dénomination d'une des parcelles concernant l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) à savoir, AB154 et AB 757 (et non AB 157 et AB 757),
- MODIFIE la délibération n°DEL2023_137 du Conseil municipal du 6 décembre 2023.

V = 33 P = 33 C = 0 Abst = 0

Le secrétaire de séance
Jacques JAULIN

Le Maire
Hervé BLANCHÉ



Signé électroniquement par : Jacques JAULIN
Date de signature : 25/01/2024
Qualité : L'Adjoint Délégué



Signé électroniquement par : Hervé BRANCHE
Date de signature : 29/01/2024
Qualité : M. le Maire de la Ville de Rochefort

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 017-211702998-20240125-DEL2024_005-DE

S²LO

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires (publication dans affichage légal) .

Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux.

Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif et saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr